

ARCHIVES

C.I.J.

Communiqué n° 62/7
(non-officiel)

Les renseignements suivants émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice sont communiqués à la presse :

Pendant les huit audiences qui se sont tenues du 15 au 20 mars 1962 en l'affaire du temple de Préah Vihear (Cambodge c. Thaïlande) (fond), la Cour a entendu les personnes dont les noms suivent en qualité de témoins et d'experts. Avant de présenter leur déposition, elles ont prononcé les déclarations prévues à l'article 53 du Règlement de la Cour, paragraphe 2 (témoins) et paragraphe 3 (experts).

- a) M. Suon Bonn, ancien gouverneur de Kompong Thom, actuellement inspecteur, affaires politiques et administratives, ministère de l'Intérieur (Cambodge), comme témoin présenté par le Cambodge.

M. Suon Bonn a été interrogé par le professeur Pinto, conseil du Cambodge. Sir Frank Soskice, conseil de la Thaïlande, a procédé au contre-interrogatoire.

- b) Le professeur Willem Schermerhorn, doyen du Centre international d'instruction pour la photogrammétrie aérienne à Delft, en qualité d'expert présenté par la Thaïlande.

Le professeur Schermerhorn a été interrogé par sir Frank Soskice. L'honorable Dean Acheson, conseil du Cambodge, a procédé au contre-interrogatoire. L'expert a été interrogé de nouveau par sir Frank Soskice.

- c) M. Friedrich E. Ackermann, maître de conférences au Centre international d'instruction pour la photogrammétrie aérienne à Delft, en qualité de témoin et d'expert présenté par la Thaïlande.

M. Ackermann a été interrogé par sir Frank Soskice. L'honorable Dean Acheson et le professeur Paul Reuter, conseils du Cambodge, ont procédé au contre-interrogatoire. Le témoin-expert a été interrogé de nouveau par sir Frank Soskice.

- d) H. Hermann Theodoor Verstappen, géomorphologiste, chef de la section géologique du Centre international d'instruction pour la photogrammétrie aérienne à Delft en qualité d'expert présenté par la Thaïlande.

M. Verstappen a été interrogé par sir Frank Soskice. L'honorable Dean Acheson a procédé au contre-interrogatoire. Le témoin a été interrogé de nouveau par sir Frank Soskice.

A la suite de l'audition des témoins et experts, la Cour, en présence des représentants des Parties, a examiné en chambre du conseil un document présenté par le Gouvernement du Cambodge consistant en un film visant la région litigieuse.

A la reprise des audiences publiques, des questions ont été posées aux témoins et experts par les membres suivants de la Cour :

M. Wellington Koo a interrogé M. Suon Bonn et, plus tard, M. Ackermann.

Sir Gerald Fitzmaurice a interrogé M. Suon Bonn, M. Ackermann et M. Verstappen.

M. Alfaro, Vice-Président, a interrogé M. Ackermann.

Son....

Son Altesse Sérénissime le prince Vongsamahip Jayankura, agent de la Thaïlande, a lu les conclusions de son gouvernement en réponse aux conclusions premières déposées par le Cambodge.

Son Excellence M. Truong Cang, agent du Cambodge, a donné lecture des conclusions finales de son gouvernement, amendées après l'audition des témoins.

Le conseil de la Thaïlande a déclaré qu'à la fin de la journée son gouvernement déposerait ses conclusions amendées en réponse aux conclusions amendées du Cambodge.

La prochaine audience de la Cour aura lieu le mercredi 21 mars 1962, à 10 heures 30, pour entendre le Gouvernement du Cambodge dans sa réponse orale.

La Haye, le 20 mars 1962.
